

La Côte

Stéphane Bern vole à la rescousse des héritiers du château de Coppet



Avec le concours de plusieurs auxiliaires, les gardes-pêche du canton, sous la conduite de Jean-Michel Trolliet (à dr.), ont ramassé des centaines de truites mortes dans les eaux polluées de la Mérine. FLORIAN CELLA

ns la Mérine

ant de la Broye, dans lequel se la Mérine à Moudon, semble entre la fin de l'asphyxie des

quête, les frais de laboratoire et financier la perte de rendement niale, constatée, laquelle, est

Conflit
L'animateur français dénonce dans une vidéo les menaces qui pèseraient sur ce patrimoine historique

Après un grand article paru dans «Le Monde» le 26 mai dernier, la campagne des héritiers du château de Coppet pour défendre leur patrimoine face à la fondation qui en a l'usufruit obtient un soutien de poids. Mercredi, l'ami des rois Stéphane Bern, qui avait tourné à Coppet un volet de son émission «Secrets d'histoire», a mis en ligne une vidéo dans laquelle il dénonce les menaces qui pèseraient sur la demeure de Madame de Staël. Il lance un «cri du cœur» aux autorités cantonales et fédérales pour qu'elles interviennent. Le Conseil d'État n'a pas attendu puisqu'il a déjà proposé sa médiation dans le conflit qui a éclaté après la mort du comte Othenin d'Haussonville en 2014.

Le célèbre animateur, qui n'a pas répondu à notre sollicitation, apporte par son intervention une caution historique au combat des descendants de Madame de Staël contre la fondation créée par leur père. Par contre, sur les faits énon-



Stéphane Bern a mis en ligne une vidéo dans laquelle il appelle les autorités à réagir. DR

tés, comme l'a révélé notre édition du 15 mai, Stéphane Bern manque sa cible quand il parle d'un «projet immobilier catastrophique, comportant des blocs d'immeubles de cinq étages, qui risque de saccager les abords à tout jamais tout au long de l'allée céleste», non. Cha-

priétaires fonciers concernés. Aujourd'hui, le Canton risque par ailleurs de geler pour de longues années tout développement de ces parcelles toujours inconstructibles, au profit des zones déjà légalisées.

Stéphane Bern critique égale-

ouvert au public toute l'année, confirme Gérard Produit. Mais nous y avons renoncé en entendant le désaccord des propriétaires. Nous espérons toutefois pouvoir profiter du parc lors d'occasions particulières, comme l'organisation des Folies vé-

Château de Coppet: quand Stéphane Bern s'en mêle

PATRIMOINE

L'animateur français a fait part de ses préoccupations quant à l'avenir du monument. Une vidéo publiée mercredi sur Internet, qui n'a pas manqué de faire réagir les parties concernées.

PAR GREGORY BALMAT@LACOTE.CH

Le château de Coppet, ce lieu sublime, est aujourd'hui menacé...» Stéphane Bern, animateur français connu pour ses émissions consacrées à l'histoire et au patrimoine, s'est exprimé dans une vidéo mise en ligne mercredi au sujet du château de Coppet. Les images aériennes du château sont superbres et inédites. Le ton, lui, est des plus alarmistes.

Défenseur émérite du patrimoine, l'animateur évoque «un projet immobilier catastrophique comportant des blocs d'immubles qui risquent d'en saccager les abords». Il s'en prend également à la patinoire provisoire installée chaque hiver dans le parc du château.

Les récents aménagements entrepris par la fondation qui gère les lieux sont aussi pointés du doigt par Stéphane Bern: «La sécurité même des collections n'est plus assurée.» Enfin, l'animateur en appelle aux autorités cantonales et fédérales pour qu'elles interviennent «afin de remettre à plat la fondation qui est en charge du monument».

Conciliation difficile

Une table ronde proposée par le chancelier d'Etat Vincent Grandjean doit très prochainement réunir les héritiers et les membres du conseil de fondation. Objectif de la manœuvre cantonale: rétablir le dialogue entre les deux parties et apaiser des frictions qui nuisent à l'image du château. Reste que dans le climat de défiance actuel, la médiation risque d'être complexe. «Si nous avons accepté cette rencontre, c'est que nous sommes toujours ouverts au dialogue», assure Rainier d'Haussonville.

Davantage d'ouvertures

À la fin du mois de mai, le journal «Le Monde» publiait une enquête conséquent sur la longue querelle opposant les héritiers du comte Othenin d'Haussonville et la Fondation pour le château de Coppet. Et l'année dernière, le «Journal du dimanche» se penchait éga-

« Nous souhaitons préserver l'esthétique du parc et le restaurer. »

RAINIER D'HAUSSONVILLE
PORTE-PAROLE DES HÉRITIERS D'OTHENIN
D'HAUSSONVILLE

lement sur cette affaire des plus complexes. L'intervention vidéo de Stéphane Bern constitue la dernière saveur d'une offensive médiatique française. La Fondation pour le château, qui en détient l'usufruit, accueille ces différentes attaques avec résignation: «Les enfants d'Haussonville s'en prennent à nous dès qu'ils en ont l'occasion, commente André Locher, membre du Conseil de fonda-



Stéphane Bern devant le château de Coppet, lors du tournage de son épisode de «Secrets d'Histoire», en 2016. DR./FZ/CAPTURE D'ÉCRAN

tion et président du château d'Oron. Lorsque je suis entré dans la fondation il y a un peu plus d'une année, je pensais que nous pourrions tous nous mettre autour d'une table pour discuter. Cela n'a jamais été possible.»

L'objectif défendu par la fondation est clair: «Nous souhaitons ouvrir davantage le château à la population et au public, en respectant bien sûr les parties privées à l'usage des héritiers du comte d'Haussonville», explique la présidente de la fondation Françoise Dorsaz-Meyer. La patinoire provisoire, qui

prend ses quartiers chaque hiver dans le parc du domaine et qui est évoquée dans la vidéo de Stéphane Bern, est, selon

Françoise Dorsaz-Meyer, représentative de cette volonté d'ouvertures. Tout comme les récents aménagements entrepris sur la terrasse, à l'entrée et dans les pièces visitables, qui permettent au public d'arpenter librement les lieux, alors qu'il fallait auparavant obligatoirement passer par un guide. Dans le même ordre d'idée, la fondation a proposé à la Municipalité d'ouvrir le parc du château aux habitants en échange

de la tonte de la pelouse. Une convention est à l'étude.

Déplacer la patinoire

Rainier d'Haussonville, porte-parole des cinq héritiers d'Othenin d'Haussonville, rappelle l'illégalité des travaux récemment entrepris au château, travaux qui ont d'ailleurs été suspendus et qui devront être mis à l'enquête. «Le château est ouvert à la visite depuis 1924. L'accès des visiteurs ne peut justifier que le conseil de la fondation, dans l'entresol et dans le fait accompli, s'exonère de la loi commune.

Gerhard Ulrich à nouveau sur le banc des accusés

TRIBUNAL Le fondateur de l'association suisse Appel au peuple a été condamné à 600 francs d'amende.

Gerhard Ulrich se lève, entonne «Bella Ciao» en pleine

salle d'audience, le fameux hymne à la résistance, et quitte les lieux en lançant à ses partisans d'Appel au peuple présents à ses côtés: «Venez citoyens honorables. Laissez les délinquants finir leur journée dans leur intimité!»

le prévenu de modérer ses propos. Jeudi, les juges nyonnais l'ont

condamné à une amende de 600 francs pour concurrence déloyale et délit manqué de contrainte. Il devra également verser une indemnité de 10 000 francs à la partie plaignante. Dans sa liasse de mise

adverse dans une affaire impliquant une partisane d'Appel au peuple.

Atteinte à l'honneur et pression

Gérard Ulrich avait alors utilisé ses outils favoris, soit une campagne de dénigrement via Internet, portant atteinte

une marque de bière avec son nom accolé à une vache et un poulet rôti.

L'atteinte à l'honneur n'a pas été retenue car elle est prescrite. Restent la concurrence déloyale au vu de la réputation professionnelle durablement entachée et le délit manqué de contrainte.

À l'époque, Gérard Ulrich avait tenté de faire retirer la plainte déposée par l'avocat en lui disant que sinon son nom et ses coordonnées seraient publiés sur Internet. «Je n'ai inauguré la ruine commerciale qu'à l'âge de 60 ans, heureusement. Depuis les faits, je n'ai pas revu un seul client de l'âge de mon fils. Je ne vis que grâce à mes années, s'insurgeant contre la



« Je n'ai inauguré la ruine commerciale qu'à l'âge de 60 ans, heureusement. »

AVOCAT ET PARTIE PLAIGNANTE
AU PROCÈS

Nous sommes dans une situation d'urgence de protection de ce patrimoine.» Concernant la patinoire, Rainier d'Haussonville explique qu'il n'est pas question de priver la population de cette infrastructure de loisirs, mais que le parc du château n'est pas un site adapté pour l'accueillir. «Nous souhaitons préserver l'esthétique du parc et le restaurer, nous avons proposé de déplacer la patinoire sur une de nos parcelles de l'autre côté de la route, à proximité du château et de la gare. Mais on nous a informés que cela ne pouvait se faire.»

que le président ne prenne pas en compte ses revendications d'entrée de cause – dont la récusation de ce dernier et l'arrestation immédiate du plaignant. «Il bénéficie de l'impunité grâce au complet du système et à des complices au sein de l'appareil judiciaire», a-t-il dit à son propos. Un gros dispositif policier a d'ailleurs été mis en place pour cette audience afin d'empêcher qu'elle ne soit enregistrée ou filmée.

Avant d'entrer dans la salle, chacun était fouillé et devait laisser ses affaires à l'extérieur. Six agents en civil étaient aussi présents dans le prétoire. «Je me sens très honoré par leur présence», a